

L'aide aux réfugiés

Il est particulièrement important que le Canada continue d'accueillir généreusement les réfugiés d'Amérique centrale victimes d'actes de répression et de violence. Nous félicitons le gouvernement d'avoir pris la décision d'accorder à tous les requérants le droit à une audition. (P. 116.)

Le gouvernement devrait faire des pressions pour que des Canadiens soient nommés à des postes de direction du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il pourrait alors participer à la mise à jour des programmes internationaux à l'intention des réfugiés et à la résolution de questions de politique. Il faudrait notamment définir ce que l'on entend par «réfugié» en vertu des accords internationaux, ainsi que les droits et les responsabilités des pays hôtes. (P. 116.)

Nous souhaitons vivement que le Canada appuie les projets visant à assurer une source de revenu aux réfugiés, comme celui qui existe pour les réfugiés afghans au Pakistan: nous y voyons un excellent exemple de projet destiné à aider les réfugiés à être aussi autonomes et productifs que possible, pendant qu'ils attendent leur rapatriement ou leur installation en permanence dans un pays d'accueil. (P. 116.)

L'Afghanistan

Le comité recommande que le Canada continue de considérer la prestation d'une aide humanitaire et médicale aux réfugiés afghans au Pakistan comme une priorité et qu'il appuie fortement les initiatives de la Croix-Rouge internationale et celles du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en particulier. Par ailleurs, dans ses relations bilatérales avec l'Union soviétique, le Canada doit, chaque fois que l'occasion se présente, soulever la question de l'Afghanistan et bien faire savoir que l'occupation et la destruction de ce pays constituent un obstacle sérieux à une amélioration des relations. (P. 117.)

L'Afrique du Sud

Si le groupe des sages du Commonwealth avait fait savoir que les progrès accomplis en vue de mettre fin à l'apartheid étaient insuffisants, le comité aurait recommandé que le Canada prépare un autre plan d'action pour le Commonwealth, avec des sanctions bien précises, comme celles qui apparaissent à l'article 7 de l'*Accord du Commonwealth* d'octobre 1985. (P. 119.)

Comme le groupe des sages a fait savoir — comme on le craignait — que le démantèlement de l'apartheid n'a fait aucun progrès, le Canada devrait imposer immédiatement toute la gamme des sanctions économiques, chercher à obtenir l'appui du plus grand nombre possible de pays du Commonwealth et encourager les autres pays à prendre des mesures semblables. (P. 119.)

Dans les deux cas, il conviendrait de créer un programme des droits de la personne et de l'avancement démocratique des Noirs d'Afrique du Sud. Le Canada a créé un programme de bourses d'études en 1983 et a depuis augmenté les fonds qu'il lui réserve. Nous sommes tout à fait en faveur de ce genre d'initiative et nous souhaitons que d'autres mesures soient prises pour favoriser la constitution d'institutions sociales, économiques et politiques noires en prévision du jour où les Noirs d'Afrique du Sud exerceront leurs pleins droits de citoyens. (P. 119.)